

L'an deux mil dix huit et le 23 avril 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, MACCHI Jacques, GILLES Jean-François, DESHAYES Marc, ZECH Guillaume, COURRIER François, GALL Pascal, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, FOUSSE Jean-Paul.

Absents excusés : MM. MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis (procuration à Marc DESHAYES), SELTZER Gérard, Mme GIROUX Céline, M. ROBIN Denis (procuration à Jean-François GILLES).

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 16 avril 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- Subvention AMITER : travaux diverses rues de la commune
- Emprunt pour les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable
- Décision modificative de crédits M49 n°1
- Augmentation du prix de l'eau
- Facturation de la taxe d'assainissement

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 qui est adopté à l'unanimité.

En début de séance, le Maire informe le Conseil Municipal que le point « décision modificative » doit être annulé, celui-ci ne se justifiant plus, considérant que le montant de l'emprunt sollicité est égal au montant prévu au budget primitif. Le point « facturation de la taxe d'assainissement » ne fera pas l'objet d'une délibération mais d'une décision de principe.

13/2018: (7.5) ADHESION AU DISPOSITIF AMITER ET DEMANDE DE SUBVENTION AMITER : TRAVAUX RUE AUX CHEVAUX.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune » (coût total assistance maitrise d'ouvrage: 3 480 € HT).

MATEC a établi le coût prévisionnel pour trois rues de la commune, dont la rue aux Chevaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au Département de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires » (AMITER).

Cette demande a pour objet le financement des travaux d'aménagement rue aux Chevaux.

Le dossier se décompose ainsi :

Dépenses rue aux chevaux		Financements escomptés	
Nature	Montant	Nature	Montant
Etudes (MATEC)	1 429,22 €	Sollicitation Département	55 242,11 €
Travaux	109 055,00 €	Participation commune	55 242,11 €
		<i>dont emprunt</i>	36 141,18 €
		<i>dont autofinancement</i>	19 100,93 €
Total rue aux Chevaux	110 484,22 €		110 484,22 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Adopte le projet de travaux d'aménagement rue aux chevaux et valide le coût prévisionnel des travaux présenté par MATEC s'élevant à 109 055 € HT.
- Autorise le Maire à réaliser les travaux
- décide d'adhérer au dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) 2015-2020
- sollicite, pour le financement de cette opération, selon le tableau prévisionnel ci-avant, l'attribution du Département de la Moselle au titre de l'AMITER (sollicitation : 55 242,11 € (50% des dépenses éligibles) et demande que ces travaux fassent l'objet d'un dossier de demande de subvention unique regroupant les travaux rue aux Chevaux, chemin du Ruisseau, chemin des Jardiniers, dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune », après les travaux d'assainissement.
- autorise le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les demandes afférentes.

Délibération prise à l'unanimité.

14/2018: (7.5) ADHESION AU DISPOSITIF AMITER ET DEMANDE DE SUBVENTION AMITER : TRAVAUX CHEMIN DU RUISSEAU.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune » (coût total assistance maîtrise d'ouvrage: 3 480 € HT).

MATEC a établi le coût prévisionnel pour trois rues de la commune, dont le chemin du Ruisseau.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au Département de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires » (AMITER).

Cette demande a pour objet le financement des travaux d'aménagement Chemin du Ruisseau.

Le dossier se décompose ainsi :

Dépenses chemin du Ruisseau		Financements escomptés	
Nature	Montant	Nature	Montant
Etudes (MATEC)	1 056,66 €	Sollicitation Département	40 842,08 €
Travaux	80 627,50 €	Participation commune	40 842,08 €
		<i>dont emprunt</i>	26 720,22 €
		<i>dont autofinancement</i>	14 121,86 €
Total chemin Ruisseau	81 684,16 €		81 684,16 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Adopte le projet de travaux d'aménagement chemin du Ruisseau et valide le coût prévisionnel des travaux présenté par MATEC s'élevant à 80 627,50 € HT.
- Autorise le Maire à réaliser les travaux
- décide d'adhérer au dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) 2015-2020
- sollicite, pour le financement de cette opération, selon le tableau prévisionnel ci-avant, l'attribution du Département de la Moselle au titre de l'AMITER. (sollicitation : 40 842,08 € (50% des dépenses éligibles) et demande que ces travaux fassent l'objet d'un dossier de demande de subvention unique regroupant les travaux rue aux Chevaux, chemin du Ruisseau, chemin des Jardiniers, dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune », après les travaux d'assainissement.
- autorise le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les demandes afférentes.

Délibération prise à l'unanimité.

15/2018: (7.5) ADHESION AU DISPOSITIF AMITER ET DEMANDE DE SUBVENTION AMITER : TRAVAUX CHEMIN DES JARDINIERS.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la convention avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune » (coût total assistance maîtrise d'ouvrage: 3 480 € HT).

MATEC a établi le coût prévisionnel pour trois rues de la commune, dont le chemin des Jardiniers.

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au Département de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires » (AMITER).

Cette demande a pour objet le financement des travaux d'aménagement Chemin des Jardiniers.

Le dossier se décompose ainsi :

Dépenses chemin des Jardiniers		Financements escomptés	
Nature	Montant	Nature	Montant
Etudes (MATEC)	994,12 €	Sollicitation Département	38 424,56 €
Travaux	75 855,00 €	Participation commune	38 424,56 €
		<i>dont emprunt</i>	25 138,60 €
		<i>dont autofinancement</i>	13 285,96 €
Total chemin Ruisseau	76 849,12 €		76 849,12 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Adopte le projet de travaux d'aménagement chemin des Jardiniers et valide le coût prévisionnel des travaux présenté par MATEC s'élevant à 75 855 € HT.
- Autorise le Maire à réaliser les travaux
- décide d'adhérer au dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) 2015-2020
- sollicite, pour le financement de cette opération, selon le tableau prévisionnel ci-avant, l'attribution du Département de la Moselle au titre de l'AMITER. (sollicitation : 38 424,56 € (50% des dépenses éligibles) et demande que ces travaux fassent l'objet d'un dossier de demande de subvention unique regroupant les travaux rue aux Chevaux, chemin du Ruisseau, chemin des Jardiniers, dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune », après les travaux d'assainissement.
- autorise le Maire à signer tous les documents et effectuer toutes les demandes afférentes.

Délibération prise à l'unanimité.

Le Conseil Municipal demande que ces travaux fassent l'objet d'un dossier de demande de subvention unique regroupant les travaux rue aux Chevaux, chemin du Ruisseau, chemin des Jardiniers, dans le cadre de l'opération « aménagement de diverses rues de la commune », consécutifs aux travaux d'assainissement.

16/2018: (7.3) REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un emprunt afin de financer les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après débats, autorise le Maire de Lorry-Mardigny à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 74 000 euros (soixante quatorze mille euros) d'une durée de 20 ans, dont le remboursement s'effectuera en 80 trimestrialités constantes en capital et intérêts.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur : 1,48 % fixe
Frais de dossier : 150 € payables à la signature du contrat.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Délibération prise à l'unanimité.

17/2018: (7.10) PRIX DE L'EAU.

Vu les travaux de réhabilitation des captages d'eau potable à Lorry et Mardigny,
Vu l'absence de subvention des partenaires financiers,
Vu l'emprunt de 74 000 € qui doit être contracté,

Après exposé et débats, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de l'eau comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Maire précise que ces tarifs s'appliqueront à la facturation du 1^{er} semestre 2019.

- redevance eau pour un volume compris entre **0 et 250 m³** :
 - ancien tarif : 0,95 €/ m³
 - **nouveau tarif : 1,10 €/ m³**

- redevance eau pour un volume **supérieur à 250 m³** :
 - ancien tarif : 0,70 €/ m³
 - **nouveau tarif : 0,85 €/ m³**

- part fixe: 20,00 € /an (inchangée)

Délibération prise à onze voix pour et une abstention.

L'augmentation du prix de l'eau va compenser les annuités de l'emprunt.

FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération, mais d'une décision de principe.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le SMASA doit arbitrer quant au prestataire qui assurera la facturation de la taxe d'assainissement collectif : Véolia ou la commune. Le bureau du SMASA s'est réuni le 20 mars 2018. En l'absence de réponse de Véolia, le bureau a remis sa décision à plus tard.

Le Conseil Municipal accepte le principe de procéder au recouvrement de cette taxe, par le biais de la facture d'eau, dès lors que les abonnés non raccordés à l'assainissement collectif puissent bénéficier d'une dérogation, formalisée par un arrêté municipal d'exonération. Conformément à la réglementation, cet arrêté doit recevoir un avis favorable du SMASA et l'approbation de Monsieur le Préfet.

INFORMATIONS

Travaux de réhabilitation des captages d'eau potable.

Le Maire rappelle l'appel d'offre qui a été lancé fin 2017. L'ouverture des plis a eu lieu le 19 décembre 2017, en présence de SEPAAM, maître d'œuvre.

Une seule l'offre a été reçue. Celle-ci, déposée par l'entreprise Hydr'eau, a été déclarée conforme.

Vu le vote du budget, vu la délégation accordée par le Conseil Municipal en terme de marchés, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les actes d'engagement le 17 avril 2018.

Montant des travaux :

- Lorry : tranche ferme :	51 240 € HT soit 61 488 € TTC
tranche optionnelle :	17 000 € HT soit 20 400 € TTC
total :	68 240 € HT soit 81 888 € TTC
- Mardigny : tranche ferme :	7 290 € HT soit 8 748 € TTC
Soit un total de 75 530 € HT (90 636 € TTC)	

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours et ans susdits.

Liste des délibérations du 23 avril 2018 :

- 13/2018 (7.5) *Subventions* Adhésion au dispositif AMITER et demande de subvention AMITER : travaux rue aux Chevaux
- 14/2018 (7.5) *Subventions* Adhésion au dispositif AMITER et demande de subvention AMITER : travaux chemin du Ruisseau
- 15/2018 (7.5) *Subventions* Adhésion au dispositif AMITER et demande de subvention AMITER : travaux chemin des Jardiniers
- 16/2018 (7.3) *Emprunts* Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de travaux de réhabilitation des captages d'eau potable
- 17/2018 (7.10) *Finances locales divers* Augmentation du prix de l'eau

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic
absent

SCHOENECKER Jean-Louis
absent

DESHAYES Marc

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard
absent

COURRIER François

GIROUX Céline
absente

ROBIN Denis
absent

GALL Pascal

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul